

CAHIER N° 60-2

Règlement de l'appel à candidature



**Version provisoire soumise au collège n°1
du 6 février 2009**





PACA Genève-Eaux Vives-Annemasse

**Etude test en deux phases
Procédure sélective**

Règlement de l'appel à candidature

**Version provisoire soumise au collège n°1
du 6 février 2009**

Janvier 2009

Auteurs
Canton de Genève et Annemasse Agglo





Table des matières

1.	Autorité adjudicatrice.....	6
2.	Objet de l'appel à candidature.....	6
3.	Forme de procédure	7
4.	Nature et importance du marché.....	9
5.	Les exigences concernant les rendus	10
6.	Participation et sélection	12
7.	Documents remis aux candidats.....	13
8.	Dossier de candidature à présenter	13
9.	Adresse et dépôt de candidature	14
10.	Critères de sélection.....	14
11.	Calendrier et organisation de l'étude test	14
12.	Collège et Groupe d'appui des administrations.....	17
13.	Langues, lois, règlements et normes.....	19
14.	Publication et propriété des projets.....	19
15.	Voies de recours.....	19
16.	Approbation	20



1. Autorité adjudicatrice

Le département du territoire du canton de Genève, organise, dans le cadre de la mise en œuvre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, en procédure sélective, une étude test ayant pour objet l'établissement d'une image directrice du projet urbain du Périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération (ci après désigné par PACA) Genève-Eaux Vives-Annemasse.

Les quatorze communes de Genève, Chêne Bougeries, Chêne Bourg, Thônex, Puplinge, Ambilly, Gaillard, Annemasse, Ville la Grand, Etrembières, Vetraz-Monthoux, Cranves-sales, Juvigny, Bonne ainsi que la Communauté d'Agglomération d'Annemasse, la région Rhône-Alpes, le Conseil général de la Haute-Savoie et la Préfecture de la Haute-Savoie seront associées à la démarche en participant au collège. Les communes de Cologny, Vandoeuvres, Presinge et Lucinges également comprises dans le périmètre pour une faible partie de leur territoire, seront informées sur la démarche.

Adresse et secrétariat de l'étude :

DT – Service de la planification directrice cantonale et régionale - Projet d'agglomération
5 rue David-Dufour – CP 224
1211 GENEVE 8
Tél : + 41 22 325 12 48
Fax : + 41 22 327 40 40
Courriel : philippe.viala@etat.ge.ch

L'organisation technique de la compétition est assurée par :

Xavier Fischer -urbaniste:
Courriel : xfischer@fischer-montavon.ch

2. Objet de l'appel à candidature

L'étude test doit vérifier, via différents scénarii, si l'aménagement et le réaménagement de cette importante portion de territoire permettent d'accueillir les nouveaux habitants, emplois, et services liés à la vie d'un axe de développement à partir du cœur d'agglomération (Genève-Eaux Vives) et d'un centre régional (Annemasse) tels qu'envisagés dans le cadre du Projet d'agglomération, en recherchant la mise en place de conditions cadres favorables à un développement économique équilibré et favorisant la qualité environnementale.

Au terme de l'étude test, il sera possible de présenter un concept territorial et des projets d'image directrice pour le périmètre situé sur les Communes de ce PACA. Ces projets viseront à définir, sur l'ensemble du couloir un concept de projet urbain intégrant les potentiels de développement pour l'urbanisation (logements, équipements publics, activités économiques), la mobilité (TI, TP, MD), le



paysage et les espaces ouverts (agriculture, couloirs naturels, ...), les espaces collectifs le long des axes des transports publics (TP). Ils devront permettre de valoriser le potentiel de développement économique du périmètre, dans une approche intégrée combinant urbanisation, mobilité, environnement, et paysage.

Ce projet devra s'inscrire dans un environnement aux multiples aspects et qualités. Les propositions devront préserver et améliorer ces environnements afin qu'ils puissent générer un cadre de vie de haute qualité, dans une logique de développement durable et en cohérence avec les objectifs du PAFVG (Projet d'agglomération franco valdo genevois).

Cette étude doit aboutir à la mise en place d'un concept d'aménagement territorial évolutif, dont il faudra ultérieurement préciser la mise en œuvre, via des instruments d'aménagement appropriés (ex. Plans directeurs de quartier ou PLU). Cette étape de planification se déroulera ensuite et ne fait pas l'objet du présent marché.

Ce concept d'aménagement territorial évolutif sera par ailleurs utilisé, avec les autres concepts résultant des 9 PACA, comme donnée de base et comme support de vérification pour les autres études sectorielles conduites dans le cadre de la mise en œuvre du PAFVG, notamment celles qui se consacrent aux politiques de services et aux pôles de développement économiques. Ces étapes ne font pas non plus l'objet du présent marché.

Pour accompagner le service en charge du Projet d'agglomération, un coordinateur/assistant à maîtrise d'ouvrage a été sélectionné (voir mention ci-dessus). L'assistant à la maîtrise d'ouvrage couvrira l'ensemble de la procédure et sera chargé d'établir les rapports à la fin des deux degrés de l'étude test, ainsi que le rapport final tirant le bilan des études test et explicitant les recommandations du collège d'experts.

3. Forme de procédure

L'appel à candidature vise à sélectionner 3 pools de mandataires capables de présenter un concept spatialisé dans le cadre de cette démarche. La mise en œuvre du Projet d'agglomération (PAFVG) nécessitant encore à ce stade un dialogue permanent entre collectivités et mandataires, cette mise en concurrence est organisée sous forme d'une **étude test avec procédure sélective**, dans l'esprit des mandats d'études parallèles suisses (selon la définition de l'annexe au règlement SIA 142, édition 1998, et dans l'esprit des mandats d'études parallèles sans poursuite des études du projet de règlement SIA 143 version du 3 mars 2008 en consultation) ou de marchés de définition simultanés français.

La démarche se déroule et se poursuivra comme suit :

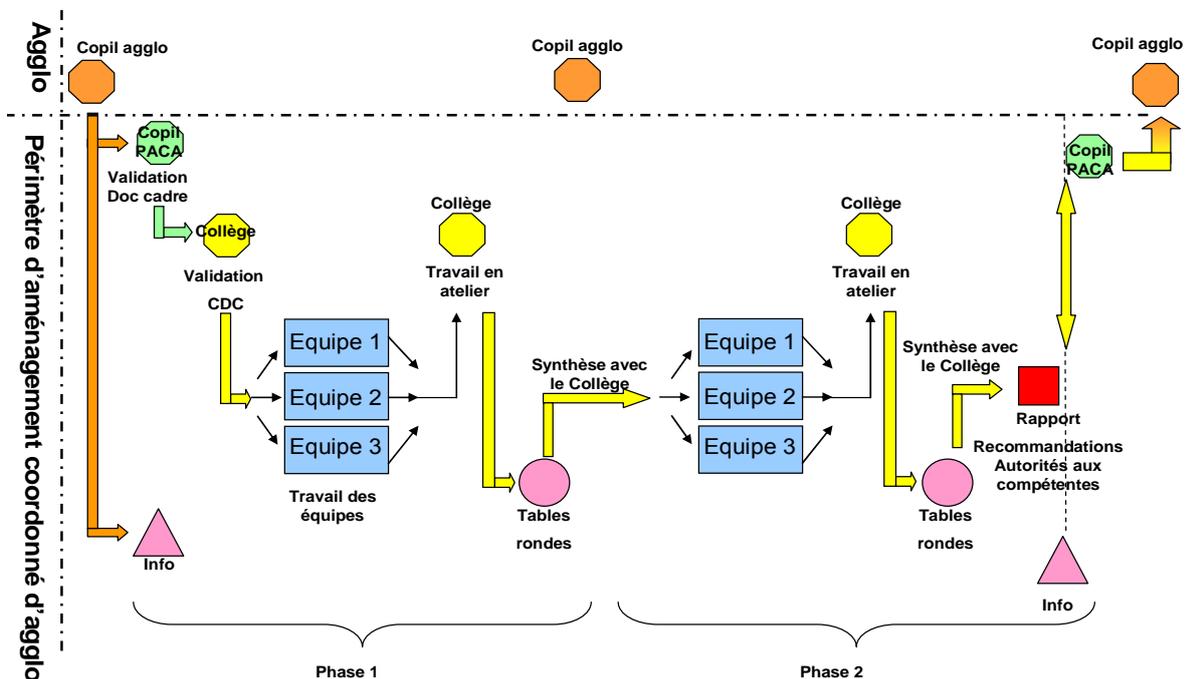
- Un appel à candidature par voie de presse a permis à différentes équipes pluridisciplinaires composées au minimum d'un architecte / urbaniste, d'un expert en mobilité, d'un expert en paysage et/ou environnement de présenter leurs approches et



leurs références. Les équipes ont fait acte de candidature sur la base d'un dossier de présentation et d'une lettre de motivation;

- Le collège chargé du suivi des études, composé d'élus et d'experts choisi trois équipes pluridisciplinaires sur la base de critères d'appréciation figurant dans le règlement d'appel à candidature ;
- Les équipes sélectionnées testeront désormais plusieurs scénarii. La prestation demandée consistera à établir un projet (avec ou sans variantes) pour l'urbanisme du secteur. Aucune offre financière ne sera demandée dans ce cadre. L'étude test se déroulera en deux phases, avec deux rendus ouverts (non anonymes) et des échanges entre le collège et chaque équipe participante. A l'issue de la première phase, les résultats seront présentés et débattus dans le cadre de plusieurs tables rondes (processus de concertation) le lendemain ;
- Le collège fournira alors aux équipes de projet les indications nécessaires à la poursuite de la 2ème phase (approfondissements, réorientations, test d'une hypothèse, ...).

Déroulement type de l'étude test



Le présent appel concerne les deux phases de l'étude test.

La participation à l'étude implique pour le mandant, le collège et les équipes de projet, l'acceptation des clauses du présent règlement, des réponses aux questions formulées par les équipes de



projet ainsi que des indications données à ces derniers au fil de l'étude, l'en semble se déroulant dans le cadre réglementaire défini par l'AIMP (accord inter cantonal sur les marchés publics).

4. Nature et importance du marché

Les prestations attendues de l'étude test, décrites dans le paragraphe suivant, doivent présenter un concept territorial d'aménagement, comprenant les aspects paysagers, urbains et de mobilités, ainsi que les incidences économiques, contribuant à un développement économique équilibré du périmètre du PACA, ainsi qu'un cadre de vie attractif et de qualité pour les habitants actuels et futurs.

Les mandataires (chaque équipe est composée d'un architecte/urbaniste, d'un expert mobilité et d'un expert paysage/environnement) sont rétribués forfaitairement pour l'ensemble de l'étude test à hauteur de **100'000 CHF HT**, pour autant qu'ils aient déposé dans les temps les documents demandés. Le collège d'experts peut écarter un groupe qui ne présenterait pas les documents demandés.

Les rétributions couvrent tant les honoraires (prestations) que les divers frais engagés par les équipes de projet. Elles sont déterminées comme suit (montants HT, par équipe mandataire) :

1er degré	Concept général d'aménagement	CHF 50'000. -- HT
2ème degré	Schéma et stratégie d'aménagement	CHF 50'000. -- HT

La prestation demandée est estimée pour les deux degrés à environ 600 heures, soit environ 75 jours de travail à répartir entre architecte / urbaniste, ingénieur mobilité et ingénieur environnement, au taux moyen de 160. -- CHF/h. et à 4000.-- CHF de frais.

A l'issue de l'étude test, le collège recommandera aux autorités compétentes, sous forme d'un rapport, les meilleures solutions envisagées dans la présente étude en vue de l'établissement d'un Master plan ou de plusieurs PDQ (Plan directeur de quartier) ou de tout autre instrument français ou genevois jugé approprié aux vues de la démarche, mais sans engagement de la part du maître d'ouvrage d'attribution de mandats d'études aux équipes de projet de l'étude test.

Pour garantir un développement du projet dans le sens des objectifs visés et la maîtrise du processus de l'étude test, l'adjudicateur (DT/DGAT) se réserve également le droit de demander et de compléter la composition d'une ou plusieurs équipes de projet et de valider la constitution définitive des équipes au moment du choix des candidatures ou en cours de route.



5. Les exigences concernant les rendus

Les études qui seront conduites se dérouleront en deux niveaux/degrés. Il est attendu des équipes de projet de propositions coordonnées aux deux niveaux de réflexion prescrits et dans les domaines suivants :

Premier degré : concept général d'aménagement

Echelles principale de rendu : de 1:15'000 / 1:10'000 à si nécessaire 1:1000 /2'000 sur certains secteurs stratégiques (espaces publics...)

Le maître d'ouvrage attend des équipes de projet des propositions formant un tout cohérent répondant aux différents enjeux mentionnés ci-dessous de manière argumentée, ainsi qu'aux variantes d'étude indiquées dans le tableau de synthèse final listant les invariants, les adaptations possibles et les éléments ouverts à de nouvelles suggestions.

Ces propositions porteront plus particulièrement sur les points suivants :

- Un concept territorial, paysager et urbain sur l'ensemble de l'axe "Genève Eaux Vives-Annemasse-Bonne"
- Une structure urbaine, naturelle et paysagère fondée sur les polarités et centralités à renforcer, les secteurs de renouvellement urbain, les futurs secteurs stratégiques d'urbanisation ainsi que les secteurs à préserver à long terme ;
- Une identification des secteurs et une estimation quantitative des nouveaux potentiels d'urbanisation (habitat et emploi), définis par des principes d'étapes (court terme : 2015, moyen terme : 2020 et long terme: 2030) ;
- Cette identification devra révéler les priorités par secteur, avec des précisions concrètes visant à privilégier le renouvellement urbain et la densification de l'existant sur l'extension de l'urbanisation. L'estimation quantitative enfin précisera les fonctions et les densités par secteur et par type (logements, activités économiques, loisirs, services, équipements publics) selon le potentiel défini par le schéma illustratif d'agglomération annexé (soit sur le couloir Genève Annemasse environ + 30'000 habitants et +10'000 emplois).
- La définition de l'accessibilité, des réseaux de déplacement (fonctions, hiérarchisation...) comprenant les accès et les itinéraires des mobilités douces (parcours piétons, cyclistes...) et les interfaces de transport ;
- Conception d'un dessin de la trame des espaces publics et leur mise en réseau à l'échelle du PACA, comprenant des éléments structurant à différentes échelles ;

Deuxième degré : projet et stratégie d'aménagement

Echelles principale de rendu : de 1:10'000 à si nécessaire 1:1000 ou 1:2'000 sur certains des secteurs définis avec accord du collègue.



Le travail du deuxième degré devra approfondir les notions et propositions présentées lors du premier degré en tenant compte de ses remarques et demandes du collège d'experts et du groupe d'appui de l'administration.

En fonction de ces recommandations qui seront précisées à chaque équipe, il s'agira d'approfondir les notions suivantes:

- Les notions et concepts d'aménagement, qu'ils soient paysagers et urbains en précisant entre autres les propositions de hiérarchie des différentes centralités et secteurs d'urbanisation. Ce travail devra notamment faire apparaître les relations à établir entre ces secteurs ;
- Sur certains secteurs, pourront être précisés les principes d'implantation (par exemple, les niveaux de densité, les fronts bâtis, les orientations, etc.) ;
- Ces plans devront également faire apparaître les échéances de réalisation en distinguant d'une part ce qui est à réaliser à court et moyen terme (2015/2020) de ce qui est proposé à long terme (horizon 2030), en identifiant les éléments structurants et les leviers du développement.
- Confirmation des hypothèses d'urbanisations retenues, précisant les affectations, le bilan quantitatif des surfaces bâties de plancher proposées et les types de déplacement induits, pour l'habitat et les activités économiques ;
- Une présentation de principes mesurant permettant de répondre aux objectifs environnementaux cités dans le chapitre « développement durable » ainsi que les Préconisations sur les aménagements projetés favorisant la qualité environnementale, comprenant des orientations relatives aux questions énergétiques .
- Le concept d'ensemble du paysage bâti et végétal devra justifier d'un renforcement des qualités environnementales et écologiques.
- Aménagements des espaces publics, des interfaces de TP, prolongement des surfaces bâties, mesures paysagères et mise en valeur du patrimoine naturel et bâti ;
- Perspectives, axonométries, coupes ou tout autre document représentant les formalisations spatiales possibles ou les ambiances à créer ;
- Le phasage des diverses interventions et leur mise en séquence opérationnelle. Il s'agira notamment de distinguer les mesures prioritaires (par leurs caractéristiques stratégiques ou « d'effets déclencheurs »), des mesures d'accompagnement ;
- Organisation des réseaux de déplacement et des interfaces de transport (RER CEVA, tramway, bus, axe fort mode doux, voiries structurantes ...), niveau de l'offre TC et qualité de service ;
- Sur certains « espaces publics stratégiques » retenus par le collège, définir un concept à l'échelle de référence 1000 ou 2000, précisant des mesures qualitatives (mobilité, attractivité et convivialité des interfaces, valeur d'usage ...) ;
- Identification et proposition d'implantations des principaux équipements publics, qu'il serait souhaitable de programmer (écoles, services publics, équipements culturels, places, parcs régionaux et de quartiers etc.) et leur niveau de rayonnement ;



Pour chaque degré, les documents déterminants du rendu respecteront les échelles prescrites à titre principal (au moins un plan au 1:10'000 et 1:1000 / 2'000 pour les secteurs stratégiques).

Les plans seront orientés avec le Nord en haut, selon les coordonnées géographiques. Ils comprendront la mention « Etude de site PACA Genève-Eaux Vives-Annemasse » ainsi que le nom des auteurs du projet. Hormis ces prescriptions, les modalités de rendu ne sont pas imposées, les équipes de projet pouvant rendre des documents sous une forme adaptée à leurs propos.

Pour le rendu de chaque degré, chaque équipe mandataire remettra :

- Un exemplaire de tous les documents présentés, sous forme de fichiers numériques transmissibles (PDF, PPT ou image, si possible en format vectoriel) sur CD-ROM ;
- Les éléments significatifs du rendu sur support papier non plié, pour affichage, sur un maximum de trois planches A0.

Les candidats devront prévoir l'installation de leur projet sur la maquette existante, mise à disposition par l'organisateur, réalisée au 1:5'000, sous forme de pièces de carton de couleur à épingle de manière amovible sur la base préexistante, pour les deux degrés. Ces pièces de carton de couleur devront être remises au chef de projet huit jours ouvrables à l'avance, de manière à ce que le maquettiste puisse les installer à l'avance pour la séance du collège.

Précisons que durant leurs études, les équipes pourront prendre rendez-vous pour travailler avec la maquette.

6. Participation et sélection

L'appel à candidature est ouvert aux équipes intégrant des professionnels compétents dans les domaines requis par la problématique. L'équipe pluridisciplinaire comprendra au minimum un architecte/urbaniste, un expert en mobilité et d'un expert en paysage et/ou en environnement. Ces professionnels ne peuvent participer qu'à une seule équipe. Les bureaux et spécialistes couvrant des prestations dans d'autres domaines (ex. économiste) peuvent être consultés, l'adjudicateur ne prend aucun engagement vis-à-vis de ces experts.

Le pilote de l'équipe doit être un architecte/urbaniste. Il doit disposer d'expérience en matière d'aménagement du territoire ou être associé à un urbaniste qui a ces compétences. Il doit disposer d'un diplôme universitaire d'architecte ou d'un diplôme étranger bénéficiant de l'équivalence ou être inscrit dans un registre professionnel : Registre suisse des architectes ou des aménagistes au niveau A ou B ou un registre étranger équivalent. Le pilote de l'équipe sera à même d'assurer la représentation, ainsi que la coordination générale du groupe mandataire et en assumera la responsabilité. Les conditions de participation doivent être effectives à la date de l'inscription.



7. Documents remis aux candidats

En vue de l'établissement de leur dossier les documents suivants sont remis aux candidats :

- a) Le présent règlement d'appel à candidature ;
- b) Le programme provisoire pour les mandats d'étude test, version provisoire de janvier 2009 ;
- c) Le Projet d'agglomération consultable sous www.projet-agglo.org ;
- d) Un plan de situation avec le périmètre indicatif du présent PACA ;
- e) Le formulaire d'inscription.

8. Dossier de candidature à présenter

Le dossier de candidature, rédigé en français et libre de présentation, sera remis en un exemplaire papier et sous forme de fichier PDF sur CDROM, avec le nom du bureau pilote et la mention

Il comportera obligatoirement :

- a) Le formulaire d'inscription dûment complété ;
- b) Un document renseignant sur l'organisation de l'équipe, sur les critères de sa composition ainsi que sur les personnes « ressources » et leurs qualifications spécifiques (1 page A4 maximum) ;
- c) Une présentation du candidat pilote et des spécialistes qui renseignera en particulier sur leur profil et leurs compétences (1 page A4 maximum par bureau) ;
- d) Une liste sommairement illustrée des travaux de référence (4 pages A4 pour l'ensemble de l'équipe) ;
- e) La présentation d'un projet de référence impliquant le pilote de l'équipe et renseignant sur la philosophie d'approche et la démarche de projet (max. 2 page A4, avec texte et illustration) ;
- f) Une lettre de motivation (texte, dessins, photographies) présentant l'approche proposée et la motivation du candidat (au maximum 2 pages A4) ;

Tout élément supplémentaire ne sera pas pris en considération (les données quantitatives mentionnées ci-dessus sont impératives: cf. nombre de page A4).



9. Adresse et dépôt de candidature

Les candidats intéressés à participer peuvent demander les documents pour le dossier de candidature, par écrit, fax ou courriel, à l'adresse du secrétariat du mandat. Ces données sont également disponibles sur le site www.simap.ch et www.projet-agglo.org

Le dossier de candidature peut être soit déposé en main propre (heures d'ouverture du lundi au vendredi : 8 h30-12h. et 13h30-17h.) soit transmis par courrier au secrétariat de la mise en concurrence. L'échéance limite pour le dépôt ou la réception par courrier du dossier est le **16 mars 2009**.

Le non-respect du délai entraîne l'élimination de la candidature.

10. Critères de sélection

Sur la base des dossiers de candidature, le collège sélectionnera 3 équipes de mandataires pour la procédure de l'étude test. Dans son choix, le collège pourra faire valoir la complémentarité entre les équipes retenues, de manière à s'assurer des approches diversifiées. Il se réserve également le droit de choisir une équipe concourant avec un jeune bureau, répondant aux exigences en matière de qualification professionnelle mais ne disposant que d'une expérience limitée. Dans ce cas, l'équipe concernée ne sera pas pénalisée dans l'évaluation du critère « c » décrit ci-dessous.

La procédure sélective sera effectuée uniquement sur dossier. Le choix sera effectué sur la base des critères qualitatifs pondérés de la manière suivante :

- a) 40% : la cohérence de la philosophie de travail et de la démarche de Projet ;
- b) 30% : la capacité de l'équipe à traiter un problème complexe à des échelles différentes, notamment en planification ;
- c) 20% : les qualités professionnelles et l'expérience des membres de l'équipe ;
- d) 10% : l'appréciation générale de la candidature.

11. Calendrier et organisation de l'étude test

Le collège sélectionnera les 3 équipes de mandataires le lundi 30 mars 2009.

Le programme définitif ainsi que l'ensemble des documents et études identifiées en annexe du « programme » seront transmises aux équipes sélectionnées et mandatées le 6 avril 2009

Les équipes de projet seront convoquées :

- Le **6 avril 2009 toute la journée** : De 9h à 12h, une présentation de l'étude se fera au Clos Babuty à Ambilly. Cette présentation sera accompagnée d'une visite du territoire français l'après midi.



- Le **7 avril en matinée (9h00- 12h00)** : une visite de la partie genevoise sera proposée.

Merci de pré noter ces deux dates.

A l'issue de chacune des phases de l'étude, sur la base du rendu des équipes, une journée de présentation et de discussion (atelier) avec les 3 équipes permettra des échanges entre chaque équipe mandataire et le collège. Les représentants techniques du groupe d'appui de l'administration seront également présents. A cette occasion, les équipes seront représentées par au moins un responsable de chaque domaine de compétence requis par la procédure (urbanisme + mobilité, paysage/environnement si cette option est retenue).

Les propositions des équipes de projet seront examinées par le collège et les représentants techniques du groupe d'appui de l'administration qui pourront émettre des remarques. L'appréciation et l'évaluation des solutions proposées s'effectueront par une analyse détaillée après l'atelier et après les tables rondes. Le collège validera le rapport d'étape et le rapport final.

Le lendemain des journées d'atelier, l'organisateur tiendra des tables rondes. Elles réuniront des représentants de la société civile, des élus français et suisses, des membres des commissions cantonales compétentes en matière d'aménagement du territoire : commission d'aménagement du canton (CAC), commission consultative pour l'aménagement du territoire (CAT).

Le collège pourra en cours de route donner mission à une ou plusieurs équipes d'approfondir telle ou telle proposition. Il pourra également réorienter les scénarii afin de tester plus en avant l'une ou l'autre solution.

Un rapport répertoriant les orientations, les compléments d'information et les développements à poursuivre sera transmis aux mandataires pour lancer la 2ème phase des études test.

Les échéances ci-après sont envisagées, celle-ci pouvant être adaptées en fonction des problématiques soulevées par les propositions des équipes. Ces dernières seront avisées dès qu'une modification d'échéance est décidée par le collège. Les délais de rendu ne seront toutefois pas raccourcis.



Calendrier :

1. COPIL AGGLO : Validation du lancement de la démarche du PACA	04/09/2008
2. Information aux communes	19.11.08
3. 1 ^{er} COPIL PACA : échange sur le document cadre des études tests	12/01/09
4. 1 ^{er} collège : validation règlement pré qualification	06/02/09
5. Publication de l'appel à candidature (date encore à confirmer)	Février 09
6. Rentrée des offres de candidatures	Début mars 09
7. Adaptation du programme - cahier des charges de l'étude test	Fin mars 09
8. 2 ^{ème} collège , choix de s 3 équipes et validation d u cahier des charges	30/03/09
9. Lancement, remise des docs, visite site	06/04/09 journée - partie française 07/04/09 matin - partie genevoise
10. Réponses aux questions des candidats (=2 sem.)	20 /04/09
11. 3 ^{ème} collège , Présentation des rendus du 1er degré et di scussion Atelier 1	01/07/09
12. Tables rondes 1	02/07/09
13. Rapport 1 du collège et lancement du 2ème degré	01/09/09
14. 4 ^{ème} collège , Pré sentation de s rendus du 2 ème d egré et discussion	26/11/09
15. Tables rondes 2	27ou 28 /11/09
16. 5 ^{ème} collège , Rapport 2 du collège	Février 2010
17. Présentation au Comité de pilotage du Projet d'agglomération avec rapport	Mars 2010
18. Exposition et présentation publique des projets	A fixer



12. Collège et Groupe d'appui des administrations

Le collège est composé des personnes suivantes :

1. Président (1), membre professionnel, urbaniste

- Monsieur Bruno Marchand, architecte, urbaniste

2. Élus (19)

- Robert Cramer, Canton de Genève, Président du projet d'agglomération
- Robert Borrel, Président d'Annemasse Agglo, Membre du projet d'agglomération
- Claude Birraux, Conseiller général Haute Savoie
- M. Roger Vioud, Conseiller régional, Région Rhône-Alpes
- M. Rémy Pagani, Ville de Genève
- M. Emile Biedermann, Maire de Chêne Bougerie
- M. Pierre Antoine Debarge, Maire de Chêne Bourg
- Mme Isabelle RoCHAT, Ville de Thônex
- M. Michel Pitteloud, Maire de Puplinge
- M. Christian Dupessey, Maire d'Annemasse
- M. Guillaume Mathelier, Maire d'Ambilly
- Mme Renée Magnin, Maire de Gaillard
- M. Raymond Bardet, Maire de Ville la Grand
- M. Bernard Boccard, Maire de Cranves-sales
- Mme Michelle Amoudruz, Maire de Vétraz Monthoux
- M. Guilhem Bedoïan, Maire de Juvigny
- M. Yves Cheminal, Maire de Bonne
- M. Maurice Giacomini, Maire d'Etrembières
- M. Bernard Gaud - Président de la CC du Genevois

3. Professionnels (19)

Professionnels de l'administration

- M. Philippe Viala, urbaniste / aménageur, Département du Territoire, Canton de Genève
- M. Frédéric Fromain, Chef de Projets Annemasse Agglo



- Mme Marie Josée Wiedmer Dozio - Directrice Service Urbanisme de la Ville de Genève
- M. Michel De Smedt, Représentant technique de la Ville d'Annemasse
- Mme Bojana Vasiljevic, architecte-urbaniste, DT - Directrice DGAT - Canton de Genève
- M. Léonard Verest, architecte urbaniste, DT Canton de Genève
- M. Jean Louis Carret, Conseil général de Haute-Savoie
- M. Gérard Pehaut, Sous-Préfet et représentant de l'Etat français
- Mme Laëtitia Zaghouane, Région Rhône-Alpes

Assistant à maîtrise d'ouvrage

- M. Xavier Fischer, Architecte-urbaniste

Externes

- M. Alain Carlier : Architecte-urbaniste (Commission d'urbanisme Canton de Genève)
- M. Laurent Daune, Paysagiste (Ecole de Lullier)
- Mme Myriam Constantin, Mission Opérationnelle Transfrontalière
- M. Christian Exquis - Architecte Urbaniste
- M. Edmond Déturche : architecte DPLG urbaniste
- M. Cunxiao Zhang - Ingénieur transport (Egis Mobilité)
- M. David Sarrazin - Urbaniste commercial AID Observatoire -
- M. Pierre Feddersen, architecte-urbaniste
- M. Willy Frei - architecte-urbaniste

4. Suppléants (2)

- Benoit Duperthuy - Annemasse Agglo
- Elu d'une commune du Canton de Genève

5. Groupe appui de l'administration : 25 personnes

- Gilles Mulhauser, Département du Territoire, Direction générale Nature et paysage	- Karelle Hezard, Conseil Général de Haute-Savoie
- Fabien Héritier, Département du Territoire, Direction générale de la mobilité	- Françoise Gerey, Région Rhône Alpes
- M. Ansaldi, DT - Direction Générale de l'Agriculture - Etat de Genève	- Georges Chamoux, DDE
- Anna Karina Kolb, Département Economie et Santé, Promotion économique	- Camille Couvreur - Chef de Projet Etoile Annemasse Genève, Annemasse Agglo
- Stéphane Thiebaut - architecte urbaniste, Chef de	- Michel De Smedt, Ville d'Annemasse
	- Noël Mercier, MED
	- Sébastien Hélias, Ville de Gaillard



<p>projet MICA, DT Canton de Genève</p> <ul style="list-style-type: none"> - Micheál Browne -DGAT - DT Canton de Genève - Frédéric Wuest, DT Canton de Genève - Daniel Schmitt, Représentant Ville de Genève - François Fortuna, Représentant Ville de Thonex - Pierre Robyr, Représentant de Chêne Bougerie - Sylvain Ferretti , DGEau et DGEEnvironnement .- Etat de Genève 	<ul style="list-style-type: none"> - Adrien Chiriatti, Ville d'Ambilly - Jean François Donque, Chef de projet PDU Annemasse Agglo - Françoise Rieu-Weber, commune de Cranves Sales - Didier Esposito, commune de Vetraz-Monthoux - Véronique Chatron, commune de Ville la Grand - Cindy Dumoulin, commune de Bonne - Olivier Besson, commune d'Etrembières
---	---

En fonction des problèmes rencontrés ou des questions des mandataires, le collège pourra en tout temps recueillir l'avis de tiers en vue de compléter son information et consolider son jugement sur la pertinence des propositions reçues. Il pourra notamment compter sur la collaboration de services de l'Etat de Genève et d'Annemasse Agglo, ainsi que des services des autres collectivités.

13. Langues, lois, règlements et normes

Pour toute la procédure des études test, la langue officielle est le français.

Les lois, règlements et normes suisses sont applicables. La présente procédure est conduite dans l'esprit des mandats d'étude parallèles suisses (selon la définition de l'annexe au règlement SIA 142, édition 1998, elle s'inspire directement du règlement SIA 143 version du 3 mars 2008 en consultation) ou des marchés de définition simultanés français. S'agissant d'une étude test, il n'existe aucun caractère impératif dans le respect de règlement en question.

14. Publication et propriété des projets

Les résultats de l'étude test se sont rendus publics, sous une forme appropriée à déterminer. Ils feront l'objet d'une exposition publique.

Les documents relatifs à toutes propositions présentées deviennent propriété de l'adjudicateur, la propriété intellectuelle restant réservée à leurs auteurs dans une mesure conforme à la loi et à la jurisprudence. Toute publication relative aux études test par un participant est soumise à l'approbation préalable du mandant.

15. Voies de recours

Le présent appel à candidature peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Genève dans les dix jours à compter de sa publication. Déposé en deux exemplaires signés, le recours doit contenir l'énoncé des motifs, moyens de preuves et conclusions du recourant.



16. Approbation

Le règlement a été approuvé par les membres du collège le 6 février 2009.

Au nom du collège, le Président,

Bruno Marchand :

